

## **BUREAU DU CLIS**

### **REUNION DU 10 avril 2006-COMPTE-RENDU**

Etaient présents :

- M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse, Président,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, Vice-Président,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Claude KAISER, Meuse Nature Environnement,
- M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA
- M. Jean COUDRY, CGC Haute-Marne,
- M. Francis VANSOEN, CGC Meuse,
- M. Olivier MESUREUR, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Pierre FORBES, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Laetitia COLON, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etait représenté :

- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM.

Etaient excusés :

- M. Claude VALLEIX, Préfet de la Haute-Marne,
- M. le Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure.

Etait invité :

- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers ».

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 17 janvier 2006.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2) Point sur l'avancement des travaux du laboratoire.

M. FORBES indique qu'il reste environ 17 mètres de galerie à creuser, les travaux devant être achevés dans deux à trois semaines. Le puits auxiliaire est en cours d'armement et sera définitivement équipé en septembre.

Suite aux observations de M. LHERITIER sur l'étude de la réversibilité, il précise que des essais sont prévus pour étudier la tenue des galeries dans le temps, l'efficacité des cintres, des boulonnages et l'optimisation des épaisseurs des bétons, et que des démonstrateurs sont également prévus, consistant à tester le creusement des infrastructures, leur fonctionnement (scellement) et la mise en place de colis dans des alvéoles à échelle 1 (ou voisine) creusées à partir des galeries.

En réponse à M. THIEBLEMONT, M. FORBES rappelle d'une part que des rigoles installées tout au long des puits canalisent l'eau des couches traversées (mais pas l'eau de pluie, qui ne pénètre pas) qui est récupérée au fond puis remontée en surface, et ceci en très petite quantité, et d'autre part que la niche située à 445 mètres de profondeur est bien dans la couche d'argile, même si elle est plus calcaire, et qu'elle a permis de mettre en place, avant l'achèvement des puits, les premières expérimentations qui sont reproduites au niveau principal des galeries avec possibilité de comparaison. Il remarque que la roche présente une meilleure résistance (EDZ moins importante), et que la méthode de creusement est plus simple dans la mesure où il n'est pas indispensable de poser des cintres de soutènement immédiatement dès le creusement.

## 3) Rôle du CLIS dans le cadre du processus d'adoption de la loi.

M. le Préfet fait part de la demande de M. FLEURY de constituer une délégation du CLIS afin de rencontrer le ministre de l'industrie tant que le débat parlementaire est en cours pour faire valoir les propositions élaborées par le groupe de travail chargé de réfléchir à l'avenir du CLIS (qui lui avaient été transmises en février).

M. DOSE précise que le projet de loi est à l'étude à l'Assemblée Nationale, la première lecture devant s'achever à la fin de la semaine. Le texte sera alors transmis au Sénat. Si le Sénat n'apporte pas de modification, la loi sera adoptée par l'Assemblée. Sinon, le texte reviendra en deuxième lecture à l'Assemblée, qui peut accepter les modifications du Sénat et l'adopter, ou le modifier et le transmettre au Sénat. Si le Sénat modifie à nouveau le texte, celui-ci sera renvoyé devant une commission mixte paritaire puis adopté définitivement par l'Assemblée. Cette navette a été rendue possible depuis que le gouvernement a levé l'urgence déclarée initialement, le ministre confirmant toutefois qu'il souhaitait que la loi soit adoptée avant les vacances parlementaires d'été.

Pour M. DOSE, la délégation du CLIS doit se dépêcher de rencontrer des représentants des groupes politiques au Sénat et à l'Assemblée,

éventuellement le Président du Sénat, et le ministre, sachant que le gouvernement a la possibilité de présenter des amendements qui peuvent l'emporter sur les amendements déposés par les parlementaires.

Le bureau décide, par 10 voix pour et 2 abstentions, de constituer une délégation chargée de rencontrer le ministre de l'industrie et, dans un premier temps, les sénateurs meusiens et haut-marnais. Cette délégation est composée de Mme MALFAIT-BENNI, MM. FERNBACH, FLEURY, KAISER et VANSOEN, MM. COUDRY, LHERITIER et THIEBLEMONT étant désignés comme suppléants.

M. le Préfet revient sur le communiqué de presse de l'ANCLI sur le projet de loi, auquel est associé le CLIS, estimant que le bureau n'a pas délibéré sur ce texte, mais sur un texte antérieur. Il a immédiatement écrit au Président de l'ANCLI en ce sens. Ce dernier, par courrier transmis ce jour, justifie la publication d'une version modifiée par la nécessité de réagir rapidement et de reformater le communiqué (plus concis).

Pour MM. FERNBACH et KAISER, les membres du bureau ont bien été consultés et le communiqué conserve l'esprit du projet soumis. En réponse à M. FORBES, ils ajoutent que cette initiative montre l'intérêt pour le CLIS d'être adhérent à l'ANCLI, tout en conservant sa spécificité.

Suite à la réaction de M. FERY sur le ton du communiqué, M. DOSE estime que les termes employés ne sont pas trop forts, le projet de loi prévoyant par exemple de laisser la décision de stockage en 2015 au gouvernement et non au Parlement, ou retenant le stockage comme solution de référence, alors qu'il ne doit être qu'une solution parmi d'autres. Appuyé par M. LHERITIER, il indique que la désignation de droit du Président du Conseil Général, également Président du GIP destinataire des fonds d'accompagnement, comme Président du CLIS, n'est pas souhaitable. M. KAISER rappelle également l'absence de prise en compte des conclusions du débat public, notamment en ce qui concerne l'entreposage de longue durée. M. le Préfet suggère que ces différents points soient évoqués lors des rencontres avec les parlementaires.

La participation du CLIS aux activités de l'ANCLI étant confirmée, le bureau désigne Mme MALFAIT-BENNI, MM. FERNBACH, KAISER (ou FLEURY) et LHERITIER pour le représenter dans ce cadre.

#### 4) Fonctionnement du CLIS.

M. le Préfet, tenant compte du déroulement de la dernière réunion plénière, propose qu'à l'avenir les plénières soient de deux types : les unes réservées aux seuls membres du CLIS, les autres (en présence d'intervenants extérieurs) ouvertes au public avec rappel des modalités selon lesquelles le débat doit avoir lieu (respect mutuel, suspension de séance, voire arrêt, en cas de problème), modalités qui devront être clairement définies par le règlement intérieur.

M. LHERITIER constate que les réunions de bureau se déroulent sereinement et est favorable à cette proposition, qui permettra peut-être de faire revenir des membres qui ne viennent plus en raison du climat, et d'obtenir à nouveau le quorum. Il suggère que la parole ne soit donnée au public que lorsque tous les membres du CLIS auront pu s'exprimer. M. COUDRY propose d'organiser les plénières en deux parties, la première pour les membres seuls, la seconde ouverte au public.

M. KAISER estime que les réactions d'une partie du public, qui sont le propre du débat, sont liées à l'état d'esprit de ceux qui militent depuis plus de dix ans pour dénoncer un déni de démocratie, et s'étonne qu'elles ne soient pas plus vives. Pour M. FERNBACH, le CLIS est un formidable outil pour participer au débat, s'informer et informer. S'il comprend que certains ne viennent plus compte-tenu du climat, il s'étonne qu'ils ne se donnent pas la peine de donner un pouvoir lorsqu'il y a des votes importants.

Après cette discussion, le bureau décide, par 9 voix contre 3, de modifier le règlement intérieur afin de préciser les modalités selon lesquelles se dérouleront les réunions plénières.

La prochaine plénière, qui sera ouverte aux seuls membres du CLIS et se tiendra sans condition de quorum, comportera à l'ordre du jour les points suivants : élection du vice-président, adoption du programme d'activités 2006 et budget correspondant. Elle aura lieu le lundi 29 mai à 18h00, à la Préfecture de la Meuse (salle Poincaré).

#### 5) Questions diverses.

M. DOSE indique que l'avis du Conseil Economique et Social sur le projet de loi a fait l'objet d'un ouvrage riche en enseignements. Le CLIS se le procurera et mettra des exemplaires à disposition des membres.

M. FORBES rappelle que la semaine du développement durable débutera le lundi 29 mai, et que le CLIS sera sans doute sollicité pour participer à une manifestation à Cherbourg. Il relève une éventuelle difficulté de calendrier avec la date retenue pour la prochaine plénière.

M. JAQUET fait part de la tenue du colloque FORPRO du 2 au 4 mai à la Grande Motte. Le CLIS prendra en charge les frais engagés par les membres qui souhaiteraient y participer.

#### 6) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 12 juin 2006, à 18h00, à la Mairie de Bure.